

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARC TENUE LE 19 OCTOBRE 1999, À 19 H 30, AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC

Étaient présents : Pierre Bédard

Jean-Marc Charbonneau

Claire Huot Serge Lachance Carole Paré Jocelyne Roberge

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1. MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres et souligne que ce fut toujours un grand plaisir que de travailler ensemble.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 OCTOBRE 1999

Il est proposé par Pierre Bédard et secondé par Jean-Marc Charbonneau d'accepter l'ordre du jour proposé en ajoutant les points suivants dans Autres sujets : Sentier - Journal - Débroussailleuse - Lotomatique. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 1999

Pierre Bédard propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 14 septembre 1999 et Jean-Marc Charbonneau seconde. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Il est fait lecture d'un document intitulé « Piste multifonctionnelle / Portrait de la situation et des interventions faites dans ce dossier ». La résolution suivante est prise :

Il est proposé par Pierre Bédard et secondé par Jocelyne Roberge que ce document reflétant le portrait de la situation et des interventions faites dans ce dossier soit déposé à l'assemblée générale spéciale du 30 octobre 1999. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 OCTOBRE 1999

Après lecture, certaines corrections sont proposées et acceptées.

Il est résolu par Jean-Marc Charbonneau et secondé par Jocelyne Roberge que le compte rendu reflète les discussions tenues lors de l'assemblée générale du 9 octobre.

6. SUIVI DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par Serge Lachance de transmettre aux différents intervenants au dossier de la piste multifonctionnelle, la position des membres de l'ARC en assemblée générale accompagnée de la lettre datée du 12 octobre 1999, adressée à M. Roger Gendron, et transmise par télécopieur et par courrier, le 13 octobre 1999. Secondé par Pierre Bédard. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Cette action complétera le document intitulé « Piste multifonctionnelle / Portrait de la situation et des interventions faites dans ce dossier ».

7. Préparation de l'assemblée générale spéciale du 30 octobre 1999

Il sera important de sensibiliser les gens proposés pour la formation du conseil d'administration aux orientations prévues par nos règlements généraux sur les buts et objectifs de l'Association.

8. Trésorerie et dépenses

Suite à l'assemblée générale et au conseil d'administration, les dons recueillis pour le panier de Noël s'élèvent maintenant à 25 \$.

Le solde à la Caisse populaire de St-Ubalde au 30 septembre 1999 est de 993,89 \$.

Le rapport d'impôt pour l'année 1998 a été complété et sera déposé à la poste sous peu.

9. AUTRES SUJETS

> SENTIER PÉDESTRE

Claire Huot mentionne qu'un sentier, soit Le Renard, a été nettoyé et balisé au cours de la fin de semaine du 17 octobre. Elle mentionne de plus que Serge Lachance a utilisé, tout comme pour les autres sentiers nettoyés au cours de l'été, sa tronçonneuse et payé l'essence nécessaire à son fonctionnement.

Il est proposé par Claire Huot et secondé par Jean-Marc Charbonneau qu'une allocation de 20 \$ lui soit remise pour l'utilisation de sa tronçonneuse et l'achat de l'essence nécessaire à son fonctionnement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

> JOURNAL

Claire Huot mentionne qu'un dernier journal est en préparation en vue d'une parution le 30 octobre et invite les membres qui le désirent à y placer un mot.

▶ DÉBROUSSAILLEUSE

Jocelyne Roberge nous fait part qu'il serait intéressant de se pencher sur la proposition d'achat de la débroussailleuse mise de l'avant par Maurice Labrecque lors de l'assemblée générale en vue de dégager entièrement l'ARC et ses membres de toute responsabilité.

Il ressort des discussions qu'une offre d'achat de la part de Serge Lachance pourra être faite au prochain conseil d'administration.

LOTOMATIQUE

Il est proposé par Claire Huot, secondé par Serge Lachance d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu:

Que Jean-Marc Charbonneau continue d'être représentant de LOTOMATIQUE pour l'ARC auprès de Loto-Québec après sa démission du conseil d'administration effective au 30 octobre 1999;

Qu'à titre de représentant de LOTOMATIQUE pour l'ARC, Jean-Marc Charbonneau puisse continuer à pouvoir payer à des sous-vendeurs, 6 % des ventes d'abonnements que ceux-ci pourront réaliser et que ces montants lui soient remboursés par l'ARC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Claire Huot propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 22 h 45.

Claire Huot, Secrétaire